



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 14 octobre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suivi de la mortalité anormale de sangliers

La question de la mortalité anormale de sangliers d'Ardèche continue à mobiliser tous les acteurs sous l'autorité du préfet. Le groupe de gestion de crise se réunit toujours de manière hebdomadaire, dernière réunion mercredi 9 octobre 2013.

Tous les acteurs de terrain sont vigilants quant à l'apparition de nouveaux cas. Au cours de la semaine du 2 au 9 octobre, dix sangliers ont été retrouvés morts, parmi lesquels quatre sont pour l'instant considérés comme pouvant avoir un lien avec le phénomène de mortalités inexplicables. Des autopsies et des analyses complémentaires sont en cours sur ces sangliers. Aucun nouveau cas de troubles nerveux n'a été observé sur des animaux vivants depuis le 9 septembre. Toutefois, les recherches continuent et le réseau de laboratoire et de scientifiques mobilisés s'agrandit, utilisant tous les moyens disponibles pour trouver la cause des mortalités observées depuis le mois de juillet. Les derniers résultats en histologie favorisent l'hypothèse toxicologique, mais sans pouvoir déterminer le ou les agents toxiques en cause (d'origine naturelle végétale ou chimique).

Des analyses complémentaires sont en cours pour élargir le champ des molécules toxicologiques testées. Certaines analyses sont complexes à mettre en œuvre car elles ne sont habituellement pas réalisées sur une matrice animale et nécessitent une adaptation qui relève de la recherche scientifique.

Sur une initiative de la DGAL (1), l'ANSES (2) est sollicitée pour donner un appui scientifique et technique à l'ONCFS (3), en lien avec les acteurs de terrain. Les experts travaillent actuellement sur les données de mortalité et les analyses déjà effectuées dans le but de déterminer de nouvelles pistes de recherches.

Les actions de chasse qui sont déterminantes dans la maîtrise des dégâts agricoles tardent à retrouver leur niveau habituel d'efficacité. Certaines équipes de chasse occupent le terrain sans pour autant prélever un nombre suffisant de sangliers.

Les conditions climatiques sont désormais favorables à la chasse. Une implication forte des équipes de chasse est maintenant nécessaire pour que le mois d'octobre contribue de manière significative au tableau de chasse. Cette pression de chasse est d'autant plus nécessaire que la saison de la récolte des châtaignes est quelque peu retardée. Tous les maïs ne sont pas encore récoltés et les épisodes pluvieux de ces derniers jours sont de nature à augmenter le risque de dégâts des sangliers sur les prairies. La maîtrise de ces dégâts agricoles demande que des prélèvements significatifs soient opérés sans tarder davantage.

L'interdiction de consommer la venaison sur les 29 communes concernées, mise en place à titre de précaution, est maintenue. Le dispositif de collecte des animaux prélevés à la chasse par le service de l'équarrissage est fonctionnel, il convient de se rapprocher des mairies qui ont été informées sur la conduite à tenir.

(1) Direction générale de l'alimentation du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

(2) Agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments, de l'environnement et du travail

(3) Office national de la chasse et de la faune sauvage



CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr